

**PRÉSIDENCE**

Direction des Affaires  
Juridiques et  
Institutionnelles

Service du Secrétariat  
de l'Assemblée et de  
la Coordination  
Administrative

6 route des Artifices  
Baie de la Moselle  
BP L1  
98849 NOUMEA  
CEDEX

Téléphone :  
20 30 50

Télécopie :  
20 30 08

Courriel :  
daji.contact@provinc  
e-sud.nc

affaire suivie par  
Laëtitia OLIVIER

N° 118376-2021/2-  
ISP/DAJI

**ANNÉE 2021**  
**8<sup>ème</sup> séance**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL**  
**de la séance de l'assemblée de la province Sud**  
**du mercredi 17 novembre 2021**

Le **mercredi 17 novembre 2021 à 9 heures**, l'assemblée de la province Sud s'est réunie dans la salle des délibérations de l'hôtel de province, conformément à l'article 162 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, sous la présidence de madame Sonia Backes.

**Présents :**

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, Mme Amandine Darras, Mme Veylma Falao, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele et Mme Naïa Wateou

**Absents donnant procuration :**

M. Philippe Gomes donne procuration à M. Philippe Michel ;  
M. Nicolas Metzdorf donne procuration à Mme Nina Julié ;  
Mme Annie Qaeze donne procuration à Mme Emmanuelle Khac ;  
Mme Virginie Ruffenach donne procuration à Mme Nadine Jalabert ;  
M. Milakulo Tukumuli donne procuration à M. Petelo Sao ;  
Mme Laura Vendegou donne procuration à Mme Naïa Wateou ;  
M. Roch Wamytan donne procuration à M. Aloisio Sako.

**Absents :**

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, M. Jean Kays, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga et Mme Magali Manuohalalo.

**Soit 27 membres présents, 7 membres représentés et 6 membres absents.**

**L'exécutif de la province était représenté par :**

Mme Sonia Backes, présidente de l'assemblée de la province Sud ;  
M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;  
Ainsi que M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

**L'Etat était représenté par :**

Mme Chantal Berghe, secrétaire générale de la subdivision administrative sud.

**L'administration était représentée par :**

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;  
Mme Maud Peirano, secrétaire générale adjointe en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;  
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

M. Vincent Gislard, inspecteur général de la province Sud (IGPS/SG) ;

Ainsi que par :

M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;

Mme Christel Berger, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée par intérim (SSACA/DAJI) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Chloé Lafleur, directrice adjointe du développement durable des territoires (DDDT) ;

Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

Mme Ericka Pangrani, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;

M. Nicolas Pebay, directeur du développement durable des territoires (DDDT) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Florence Seytres, directrice de l'éducation (DES).

\*\*\*

### Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **Rapport n° 116642-2021/1-ACTS** : projet de délibération approuvant la convention relative à la délégation du service public de la tenue commune pour la période 2022 – 2026.

#### 1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

##### *Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :*

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Amandine Darras, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, M. Milakulo Tukumuli, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

Mme Magali Manuohalalo est arrivée au cours de la séance et a participé au vote de ce texte. La procuration que M. Philippe Dunoyer avait donnée à Mme Manuohalalo est donc valide.

M. Aloisio Sako a quitté la séance et a donné procuration à M. Sylvain Pabouty. De ce fait, la procuration de M. Roch Wamytan n'est plus valide.

Les procurations de M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga et de M. Roch Wamytan ont été données respectivement à M. Philippe Blaise, Mme Ithupane Tiéoué, Mme Sonia Backes et à Mme Marie-Line Sakilia.

*Soit 39 membres présents ou représentés.*

## **Rappel de l'opération**

Depuis la rentrée 2017, tous les élèves des écoles primaires publiques en province Sud portent, en milieu scolaire, une tenue commune (délibération n° 16-2016/APS du 04 mai 2016). Une convention de délégation de service public (DSP) a été passée et arrive à terme en 2021. Comme approuvé par la délibération n° 80-2020/APS du 05 novembre 2020, la province Sud a engagé le renouvellement de la délégation de service public.

Une première procédure a été déclarée sans suite le 22 juillet 2021 pour des motifs tirés de l'intérêt général. En effet, pour des raisons financières et au regard de l'insuffisance de concurrence, la province a souhaité redéfinir les exigences opérationnelles de la délégation de service public et réaliser un sourcing. Une réunion en ce sens a été réalisée le 3 août et un nouvel appel à candidature a été publié le 6 août.

## **Evolution des exigences opérationnelles**

Le précédent cahier des charges exigeait une personnalisation par école réalisée localement, ce qui semblait peser sur le coût de la tenue.

Dans le nouveau cahier des charges de l'opération, trois offres ont été demandées aux entreprises :

- l'offre de base concerne des vêtements portant uniquement le logo provincial ;
- la variante 1 concerne des vêtements portant le logo provincial et le nom des écoles ;
- la variante 2 concerne des vêtements non personnalisés.

Les entreprises pouvaient également proposer d'autres variantes.

Cette évolution majeure, consistant à ouvrir la possibilité d'importation de vêtements pré-personnalisés, a élargi le panel d'entreprises susceptibles de répondre, tout en permettant de comparer le surcoût engendré par une personnalisation des vêtements avec le nom des écoles.

De fait, cinq entreprises ont cette fois soumis leur candidature, et quatre ont été autorisées à répondre au cahier des charges. Quatre offres ont été déposées et ouvertes le 23 août 2021.

## **Analyse des offres et décision d'entrer en négociations**

Le règlement de consultation prévoyait que les offres soient analysées selon les critères suivants :

- les tarifs proposés ;
- la valeur technique de la proposition, au vu notamment de :
  - la qualité de la tenue ;
  - l'organisation de la commercialisation et de la distribution proposée ;
  - les performances en matière de transparence et développement durable.

Les offres ont été comparées sur la base d'un même et unique pack comprenant cinq polos, deux tee-shirts, un chapeau, une veste.

Après analyse des offres déposées, la commission spéciale relative à la tenue commune qui s'est tenue le 26 août 2021 a autorisé l'ouverture de négociations avec l'entreprise Teeprint.

En effet, l'entreprise Teeprint a répondu à l'offre de base et aux deux variantes dans son offre comme suit :

- offre de base (avec flocage uniquement du logo provincial) : 5 400 francs CFP ;
- variante 1 (avec flocage des écoles) : 5 450 francs CFP ;
- variante 2 (sans flocage) : 5 100 francs CFP.

Ainsi, le surcoût associé au flocage du nom des écoles est apparu tout à fait raisonnable afin de poursuivre l'objectif de développement du sentiment d'appartenance inhérent à l'opération. L'offre de Teeprint s'est révélée très compétitive pour cette variante si bien qu'il a été choisi d'engager des négociations exclusivement avec cette entreprise.

### **Objet des négociations**

Deux réunions de négociation ont eu lieu et ont servi à ajuster l'offre au plus près des réalités du terrain. Des améliorations ont ainsi pu être apportées au chapeau, qui comporte désormais un serrage au niveau de la tête plutôt qu'un cordon autour du cou, ce qui a été jugé plus adapté au public scolaire (surcoût de 200 francs CFP), et un modèle de veste mieux fini a été retenu (surcoût de 100 francs CFP). Les horaires du « school shop » et de la permanence téléphonique ont également été revus à la hausse. De plus, les boutiques partenaires « Les marques calédoniennes », situées à Kenu-In et au Centre-Ville, serviront de points de prise de commande et de retrait. A la suite de ces améliorations, le prix du pack a été arrêté à 5 800 francs CFP.

Pour rappel, le pack de la précédente délégation de service public, commercialisé jusqu'en 2021, est composé de 7 pièces (cinq polos, une veste imperméable, une veste polaire), et commercialisé au coût de 4575 francs CFP. La différence de tarif entre ce pack et le pack de la variante 1 après négociation est donc de 1 225 francs CFP, pour neuf pièces (5 polos, 2 tee-shirts, 1 chapeau et une veste polaire).

### **Contenu de la convention**

La durée de la convention est de 5 ans.

La convention encadre la façon et la qualité des vêtements proposés. Ainsi, les polos proposés sont fabriqués en coton peigné Ringspun de 170g, un fil de qualité supérieure qui apporte un toucher doux. Ils sont plus légers que les polos actuels tout en étant de bonne qualité. Les tee-shirts sont du même coton en 150g. Une veste polaire de 220g et un chapeau de type surf hat en polyviscose complètent la tenue.

Les vêtements (à l'exception du chapeau) sont de marque SOL'S, une marque française respectant les normes européennes et engagée dans une démarche responsable. Les produits sont certifiés ISO 9001 : 2008, c'est-à-dire que l'entreprise a mis en place un système de management de la qualité. Ils sont également certifiés Oeko-Tex, garantissant leur absence de produits dangereux pour la santé humaine.

Le chapeau provient d'un fournisseur australien. Le chapeau est résistant et réputé inaltérable pour résister à une exposition au soleil intense. Il apporte une protection UPF 50+ certifiée.

La convention porte également sur la vente et les opérations de distribution des vêtements. La vente s'effectue dans un point de vente dédié, le « school shop », situé 35 rue Auer, à Ducos mais également dans les deux boutiques « Les marques Calédoniennes » et sur le site internet [www.tenue-commune.nc](http://www.tenue-commune.nc) exploité par le délégataire. De plus, un « school truck » assure la livraison dans l'ensemble des écoles de la province Sud et si besoin, dans des points relais. Une permanence téléphonique permettra de prendre des commandes par téléphone et de gérer les éventuelles non-conformités (échanges, retours...).

Dans son school shop, Teeprint offrira une option inspirée des pratiques de l'économie circulaire en proposant des kits reconditionnés. Les parents qui rapporteront des tenues en bon état se verront proposer des remises. Teeprint se chargera de laver et reconditionner les vêtements pour les vendre à petits prix aux familles bénéficiant de moyens limités.

La convention précise des prix-plafonds unitaires pour les vêtements et un prix plafond pour le kit de 9 pièces. Le délégataire est libre de créer d'autres kits mais les prix ne

peuvent excéder la somme des prix unitaires précisés à la convention. Les prix sont les suivants :

- Polo : 660 francs CFP
- Tee-shirt : 430 francs CFP
- Chapeau : 1 150 francs CFP
- Veste : 1 180 francs CFP
- Kit de 9 pièces : 5 800 francs CFP.

Ils peuvent être révisés annuellement à la demande du délégataire dans le cadre d'une négociation effectuée avec la province, qui demeure libre d'autoriser ou non les hausses de prix demandées.

Annuellement, Teeprint sera tenu de fournir un rapport détaillé retraçant les faits marquants et proposant si besoin des améliorations au dispositif, un compte de résultats et de nombreuses statistiques qui permettront de contrôler la délégation de service public.

En cas de retard dans la distribution, de non-respect de l'obligation de tenir un site internet ou de retard dans la remise du rapport annuel, des pénalités sont prévues.

La convention peut prendre fin à sa date d'expiration (1<sup>er</sup> décembre 2026), être résiliée pour un motif d'intérêt général ou en cas de force majeure, être résiliée en cas de déchéance du délégataire ou de dissolution, redressement ou liquidation judiciaire du délégataire.

### **Conclusion**

L'offre proposée par Teeprint était de loin la plus compétitive pour un pack comportant un flochage avec le nom des écoles.

Ainsi, l'objectif de la province Sud de fournir des tenues communes de qualité à prix abordable pour lutter contre la vie chère est désormais atteint. L'offre de Teeprint répond entièrement au cahier des charges de la province et excède même certaines exigences, notamment en proposant des tournées dans l'ensemble des écoles de la province (plutôt que seulement en zone rurale) et en proposant le reconditionnement de kits d'occasion.

En conséquence, il est proposé de retenir Teeprint en tant que nouveau délégataire de la tenue commune.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## **2. Débat**

*Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Sao a souligné l'importance du sujet qui a d'ailleurs été repris au niveau national. En effet, le député François Jolivet a cité l'exemple de Bourail avec la tenue commune dont disposent les élèves depuis plusieurs années. Le projet discuté aujourd'hui permet de répondre à différents critères : le sentiment d'appartenance et d'intégration à l'école, le respect des coûts et le respect de la demande des parents qui souhaitent un pack plus économique. Il s'agit d'une première étape afin d'aller vers une école calédonienne qui sera un instrument de promotion sociale mais aussi un incubateur de citoyenneté. Par la suite, il sera nécessaire de revoir les prochaines étapes pour favoriser la réussite et susciter l'ambition chez les enfants, comme c'est le cas avec l'internat de la réussite. Notamment en se penchant sur le contournement de la carte scolaire ainsi que sur le programme scolaire au primaire afin d'inculquer plus de savoir-être, de savoir-faire et de savoir-vivre. Néanmoins, M. Sao a regretté que la commission spéciale créée pour cette délégation de service public n'ait pas réussi à rendre disponibles les tenues dès la rentrée*

scolaire 2022. L'Eveil Océanien soutiendrait favorablement ce projet.

*Puis Mme Backes a salué la persévérance de Mme Barbier, du deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud ainsi que le soutien, l'accompagnement et la solidarité de tous les membres de la commission spéciale pour arriver à une offre qui réponde pleinement aux attentes des parents.*

### **3. Résultat des votes**

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

#### **Ont voté pour :**

**Avenir En Confiance** : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

**Calédonie Ensemble** : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

**FLNKS Sud** : Mme Amandine Darras, Mme Inès Kouathé, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

**L'Eveil Océanien** : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao et M. Milakulo Tukumuli.

**Génération**s : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

\*\*\*

- **Rapport n° 109909-2021/1-ACTS** : projet de délibération portant décision modificative n° 3 du budget de la province Sud pour l'exercice 2021.

### **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

#### ***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Amandine Darras, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, M. Milakulo Tukumuli, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

*Soit 39 membres présents ou représentés.*

La circulation du Covid-19, dès le début du mois de septembre, a conduit les autorités de la Nouvelle-Calédonie à prendre une série de mesures exceptionnelles destinées à maîtriser la propagation du virus au sein de la population. Certaines de ces mesures ont eu un impact immédiat sur l'activité et sur les revenus des acteurs économiques, entreprises comme salariés.

Pour tenir compte de l'urgence exceptionnelle face à l'ampleur inédite de cette crise sanitaire, il est apparu nécessaire de permettre à notre collectivité d'intervenir rapidement et efficacement, tant en matière d'aides immédiates et exceptionnelles afin d'aider les entreprises en situation sociale et économique dégradée, que par la mise en œuvre de mesures de santé publique visant essentiellement à enrayer la propagation du virus et notamment renforcer la campagne de vaccination ainsi qu'à adapter les accueils des élèves dans les écoles prioritaires puis par des mesures dédiées d'accueil.

La présente décision modificative a pour unique objet de proposer les ajustements de crédits permettant la mise en œuvre des priorités portées par l'exécutif dans le cadre de cette crise sanitaire.

**Sur l'investissement**, la réactivation du plan d'urgence de soutien aux entreprises de la province Sud affectées par les effets de la propagation du Covid-19 nécessite une enveloppe de **1 milliards XPF**. A ce titre, 562 millions XPF ont été abondés par virements internes au chapitre 909 et 438 millions XPF sont proposés par transferts de chapitres dans le cadre de cette décision modificative n°3.

**En fonctionnement**, il est proposé un complément de crédit de **50 millions XPF** dédiés au remplacement du personnel ainsi qu'au surcroît d'activité engendré par les actions menées et notamment :

- 40 millions XPF au titre de divers remplacements afin de soutenir la campagne de vaccination.  
Cet abondement permettra accessoirement de répondre à d'autres demandes de remplacements ou d'appui des directions (comme notamment l'accompagnement numérique de la campagne des bourses et les absences d'agents) ;
- 10 millions XPF sur les crédits de remplacement des enseignants pour pouvoir répondre aux besoins de fin d'année dans un contexte très évolutif qui doit tenir compte des aléas de la crise sanitaire.

L'ensemble de ces abondements sera opéré par transfert de crédits, de chapitre à chapitre, à partir d'opérations dont l'état d'avancement permet d'optimiser la gestion des crédits de paiement d'ici la fin de l'année.

### *Balance des transferts par chapitre*

Sectid	Chapitre - libellé chapitre	Opérati	OP - Libellé	BUDGET	DM 3	BUDG.21 ajusté
INV	900-ADMINISTRATION GENERALE	06D00424	CS-CONTRIBUTION GLOBALISEE	18 447 914	-118 000 000	447 914
	902-ENSEIGNEMENT	21D06363	OPERATIONS NON VENTILEES (DM)	67 242 089	-67 000 000	242 089
	903-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	21D06363	OPERATIONS NON VENTILEES (DM)	28 120 000	-28 000 000	120 000
	904-SANTE	21D06363	OPERATIONS NON VENTILEES (DM)	11228 723	-10 000 000	1228 723
	907-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	21D06363	OPERATIONS NON VENTILEES (DM)	110 676 844	-71 000 000	39 676 844
	908-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	21D06363	OPERATIONS NON VENTILEES (DM)	57 622 034	-144 000 000	8 622 034
	909-ECONOMIE	21D06377	COVID 19 - PLAN DE SOUTIEN N°4	562 000 000	438 000 000	1000 000 000
<b>&gt;&gt; INV</b>				<b>1 055 307 604</b>	<b>0</b>	<b>1 055 307 604</b>
FONC	930-ADMINISTRATION GENERALE	06D00109	REPLACEMENTS DIVERS	317 646 160	40 000 000	357 646 160
	932-ENSEIGNEMENT	06D00115	REPLACEMENTS ENSEIGNANTS	337 482 550	10 000 000	347 482 550
		06D00212	MASSE SALARIALE	6 848 395 200	-10 000 000	6 838 395 200
	934-SANTE	06D00212	MASSE SALARIALE	553 572 138	-40 000 000	513 572 138
<b>&gt;&gt; FONC</b>				<b>8 057 096 048</b>	<b>0</b>	<b>8 057 096 048</b>

*S'agissant de transferts de crédits au sein de chaque section budgétaire, le montant du budget pour l'exercice 2021, arrêté à la somme de 66 856 307 964 XPF, reste inchangé et décomposé comme suit par section :*

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 18 316 658 649 XPF
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 48 539 649 315 XPF

## Balance par chapitre

Secteur	Chapitre - libellé chapitre	RECETTE			DEPENSE		
		Budget 2021	DM 3	Budget ajusté	Budget 2021	DM 3	Budget ajusté
INV	001-SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT	1606 13 802		1606 13 802			0
	900-ADMINISTRATION GENERALE	43 492 200		43 492 200	1385 641 559	-118 000 000	1267 641 559
	901-SECURITE ET ORDRE PUBLIC			0	290 017 063		290 017 063
	902-ENSEIGNEMENT	1424 053 813		1424 053 813	1820 797 391	-67 000 000	1753 797 391
	903-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	40 855 986		40 855 986	365 896 678	-28 000 000	337 896 678
	904-SANTE	93 446 600		93 446 600	285 663 730	-10 000 000	275 663 730
	905-PROTECTION ET ACTION SOCIALE	940 696 056		940 696 056	1733 757 924		1733 757 924
	906-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE			0	3 000 000		3 000 000
	907-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	173 871 170		173 871 170	1905 405 520	-71 000 000	1834 405 520
	908-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	465 468 240		465 468 240	2 350 138 898	-144 000 000	2 206 138 898
	909-ECONOMIE	60 706 300		60 706 300	1620 601 188	438 000 000	2 058 601 188
	922-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	174 908 964		174 908 964			0
	923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	2 600 000 000		2 600 000 000	2 566 710 000		2 566 710 000
	92401H-CIVCS-INTERNET A L'ECOLE			0	0		0
	924022-ENTRETIEN DES COURS D'EAU	0		0	6 300 000		6 300 000
	924027-REHABILITATION DES SITES DEGRADES			0	1 500 000		1 500 000
	924037-EXTENSION DES PISTES DE TENNIS			0	4 500 000		4 500 000
	924079-YATE-RM 10 & RM 13			0	168 609 832		168 609 832
	924080-MD-RM 16			0	22 000 000		22 000 000
	951-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)	1624 720 327		1624 720 327			0
	954-PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)	424 000 000		424 000 000			0
	924082-AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE WAHO	592 678		592 678	3 19 060		3 19 060
	924088-RESORPTION DEPOTS SAUVAGES	7 266 468		7 266 468	14 532 936		14 532 936
	924086-PLAN DE PREVENTION DES FEUX DE FORETS	17 383 259		17 383 259	39 856 000		39 856 000
	924087-RESTRUCTURATION DE LA FOL	0		0	12 812 178		12 812 178
	926-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (OPERATIONS D'ORDRE)	4 900 000 000		4 900 000 000	1539 515 906		1539 515 906
	925-OPERATIONS PATRIMONIALES (OPERATION D'ORDRE)	2 079 082 786		2 079 082 786	2 079 082 786		2 079 082 786
>> INV		18 316 658 649		18 316 658 649	18 316 658 649	0	18 316 658 649
FONC	002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 936 595 818		2 936 595 818			0
	930-ADMINISTRATION GENERALE	357 210 000		357 210 000	6 641 692 67	40 000 000	6 681 692 67
	931-SECURITE ET ORDRE PUBLIC			0	283 000 000		283 000 000
	932-ENSEIGNEMENT	265 498 470		265 498 470	14 385 942 987	0	14 385 942 987
	933-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	74 300 000		74 300 000	14 165 243		14 165 243
	934-SANTE	263 600 000		263 600 000	3 224 840 800	-40 000 000	3 184 840 800
	935-PROTECTION ET ACTION SOCIALE	2 020 969 100		2 020 969 100	8 101 863 064		8 101 863 064
	936-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	561 406 379		561 406 379	12 717 58 326		12 717 58 326
	937-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	96 197 500		96 197 500	1 750 578 977		1 750 578 977
	938-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	276 040 000		276 040 000	1 602 731 429		1 602 731 429
	939-ECONOMIE	30 000 000		30 000 000	2 690 255 915		2 690 255 915
	940-IMPOSITIONS DIRECTES	1 300 000 000		1 300 000 000			0
	941-AUTRES IMPOTS ET TAXES	5 200 000 000		5 200 000 000	22 000 000		22 000 000
	942-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	33 449 316 142		33 449 316 142			0
	943-OPERATIONS FINANCIERES	69 000 000		69 000 000	525 100 090		525 100 090
	953-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)			0	1 624 720 327		1 624 720 327
	946-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (OPERATIONS D'ORDRE)	1 539 515 906		1 539 515 906	4 900 000 000		4 900 000 000
>> FONC		48 539 649 315		48 539 649 315	48 539 649 315	0	48 539 649 315
Total général		66 856 307 964		66 856 307 964	66 856 307 964	0	66 856 307 964

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## 2. Débat

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

## 3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

### Ont voté pour :

**Avenir En Confiance** : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

**Calédonie Ensemble** : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

**FLNKS Sud** : Mme Amandine Darras, Mme Inès Kouathé, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch



Wamytan.

**L'Eveil Océanien** : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao et M. Milakulo Tukumuli.

**Génération** : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

\*\*\*

- **Rapport n ° 103041-2021/2-ACTS** : projet de délibération portant création d'un fonds dénommé « FONDS AGRIEQUIP-PSUD ».

## 1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

### *Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :*

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Amandine Darras, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, M. Milakulo Tukumuli, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

*Soit 39 membres présents ou représentés.*

Dans le cadre de la professionnalisation et de la modernisation de l'agriculture, la province Sud soutient les exploitants agricoles dans leurs projets de développement.

En complément des financements existants, la collectivité souhaite la constitution d'un fonds dénommé " Fonds AGRIEQUIP-PSUD " qui, par la souplesse apportée dans sa mise en œuvre et son fonctionnement, sera à même de s'adapter aux contraintes et besoins de la profession, facilitant ainsi l'accès aux crédits bancaires.

Créé en décembre 1933, la Caisse de Crédit Agricole Mutuel de Nouvelle-Calédonie (CAM) est un outil incontournable du développement agricole et rural calédonien. Société coopérative à capital variable, la CAM regroupe plus de 1 300 sociétaires pour un encours sain de l'ordre de 5 milliards de francs CFP. Ses orientations sont fixées par les professionnels du monde agricole avec une tutelle technique de la Nouvelle-Calédonie sous le contrôle légal et financier de l'Etat. Le modèle de la CAM écarte toute logique de recherche de profits distribués.

Depuis son origine, la CAM n'est ni rattachée, ni adossée à aucune structure du réseau bancaire calédonien ou national. En tant qu'établissement de crédit spécialisé, elle entretient des relations directes avec les autorités de contrôle et de supervision de la profession bancaire, localement l'institut d'émission d'Outre-Mer et au niveau national l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution. La CAM est assujettie aux mêmes normes et obligations légales et réglementaires que la profession bancaire.

L'établissement est ainsi tout désigné pour gérer ce fonds AGRIEQUIP-PSUD compte tenu de sa qualité d'établissement de crédit majeur pour le financement du secteur agricole.

Bien que les prêts susceptibles d'être financés sur cette dotation seront instruits et octroyés selon les procédures habituelles de la CAM, la destination et les conditions d'octroi des prêts sont fixées par la province Sud. S'agissant de la nature des projets éligibles, il est proposé que le fonds vienne exclusivement financer des investissements qui s'inscrivent dans les projets d'installation, d'extension d'activité ou d'acquisition d'équipements des jeunes agriculteurs.

Les principales caractéristiques des prêts sont les suivantes :

- Durée : elle suit les règles bancaires habituelles liées à l'objet financé. Néanmoins, cette durée pourra être allongée durant la vie d'un dossier, en cas de soucis conjoncturels mettant en péril l'exploitation normale (aléas climatiques et commerciaux, accidents de la vie, ...).  
Un avis motivé des services techniques pourra alors être requis.  
Dans tous les cas, la durée maximale des prêts accordés sur ce fonds sera de 10 ans.
- Périodicité de remboursement : mensuel, trimestriel ou semestriel. Dans le cas de revenus saisonniers, un différé d'amortissement pourra être mis en place.
- Différé : si nécessaire, sa durée maximale sera de 3 ans. Les intérêts intercalaires seront réglés selon la même périodicité que les échéances normales.
- Plafond d'encours : 15 millions de francs CFP.
- Apport personnel : En trésorerie et/ou en travail de 10 % pourra être exigé,
- Garanties : Identiques à celles normalement requises.
- Taux d'intérêts : 3,50 % l'an, hors assurance-vie.

Une autorisation de programme d'un montant de trois cent millions (300 000 000) de francs CFP a été ouverte au budget primitif 2020 pour financer la constitution progressive du fonds AGRICULTURE-EQUIPEMENT-PSUD en fonction des disponibilités en crédits du budget provincial. Une première dotation de cent millions (100 000 000) de francs CFP est possible dès cette année 2021.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la convention entre la province Sud et la Caisse de Crédit Agricole Mutuel de Nouvelle-Calédonie qui précise l'ensemble des conditions de mise en œuvre de ce dispositif de soutien économique au secteur agricole.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## **2. Débat**

*Au nom du groupe Calédonie Ensemble, Mme Khac a déclaré être favorable au dispositif qui responsabilise davantage les porteurs de projets mais aussi qui est orienté vers les jeunes. En effet, les subventions sèches peuvent conduire à des dérives comme le surdimensionnement des équipements par exemple. En revanche, elle a précisé qu'il faudra être vigilant concernant l'accompagnement des porteurs de projet et la définition de leur projet. Pour ces raisons, le groupe Calédonie Ensemble voterait favorablement ce projet.*

## **3. Résultat des votes**

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

### **Ont voté pour :**

**Avenir En Confiance** : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

**Calédonie Ensemble** : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

**FLNKS Sud** : Mme Amandine Darras, Mme Inès Kouathé, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

**L'Eveil Océanien** : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao et M. Milakulo Tukumuli.

**Génération**s : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

\*\*\*

- **Rapport n° 80490-2021/2-ACTS** : projet de délibération approuvant la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence calédonienne de l'innovation ».

### **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

#### ***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Amandine Darras, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, M. Milakulo Tukumuli, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

*Soit 39 membres présents ou représentés.*

Créée en 1995 pour promouvoir le développement international, l'association loi 1901 Agence de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL) a été complétée, en 2011, d'une technopole intervenant dans les milieux marins et terrestres, puis, en 2014, d'un incubateur et d'un accélérateur d'entreprises innovantes, en 2016, d'un centre technique d'expérimentations maraichères et, en 2017, d'un pôle agroalimentaire.

Les membres de l'association ont souhaité adapter ses missions par décision du conseil

d'administration du 29 décembre 2016 et modifier, en conséquence, ses statuts pour une meilleure gestion. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2019, les membres de l'association ont approuvé le principe de la transformation de l'association en un groupement d'intérêt public (GIP) « l'Agence calédonienne de l'innovation » et voté la modification des statuts.

L'Agence a vocation à constituer un outil opérationnel d'appui aux entreprises calédoniennes en matière d'innovation, de développement et de transfert technologique, permettant d'assurer le lien entre le monde économique, la recherche publique et privée, l'enseignement supérieur et les collectivités publiques.

Elle a pour objet de favoriser la compétitivité et l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie par le transfert et l'innovation, de contribuer à la valorisation des ressources naturelles et de favoriser l'émergence de projets et filières innovants, notamment en faveur du développement durable, avec pour objectif une diversification de l'économie calédonienne.

Le groupement d'intérêt public « local » ainsi constitué contribue à la structuration d'un continuum : recherche - transfert et innovation – développement économique, grâce aux liens développés avec les acteurs publics et privés impliqués. Dans ce cadre, il est notamment chargé :

- des transferts de technologie, de l'accompagnement des porteurs de projets (conseil, formation, itinéraires techniques, juridiques, financiers...);
- de l'incubation et de l'accélération d'entreprises innovantes;
- de la gestion et du développement de centres d'expérimentations et de transferts ainsi que de laboratoires technologiques;
- du montage de projets collaboratifs par le développement de partenariats locaux, nationaux et internationaux.

Le GIP est constitué entre l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces. Sont également associés à ces partenaires institutionnels :

- la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC);
- la chambre de commerce et d'industrie (CCI);
- la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA);
- les SAEM Nord Avenir, PromoSud et Sodil;
- la fédération des industries de Nouvelle-Calédonie (FINC);
- l'institut de recherche pour le développement (IRD);
- le mouvement des entreprises de France (MEDEF);
- la société néo-calédonienne d'énergie (ENERCAL).

Peuvent également adhérer au groupement une fois celui-ci constitué tout établissement, collectivité, organisme ou personne morale dont l'activité peut contribuer à l'objet du GIP.

Les droits statutaires des membres du groupement sont fixés conformément à la répartition suivante :

- Collège des financeurs publics : 60 % à parts égales de 20 % chacune pour les 5 institutions citées;
- Collège des organismes de recherche, soit l'IRD : 8 %;
- Collège des acteurs consulaires, soit la CANC, la CCI, la CMA : 8 %;
- Collège des acteurs provinciaux de développement économique, soit la SAEM Nord Avenir, la SAEM Promosud, la SAEM Sodil : 8 %;
- Collège des organisations professionnelles, soit la FINC et le MEDEF: 8 %;
- Collège des entreprises et établissements publics, soit la société Enercal : 8 %.

En cas d'adhésion de nouveaux membres, les droits statutaires de chaque collège demeurent inchangés.

Les ressources du GIP comprennent notamment :

- les contributions des différents membres;
- la mise à disposition de personnels, locaux ou équipements;
- les subventions;

- les ressources propres issues de ses activités ou de la valorisation de son patrimoine ;
- le produit des dons et legs et toutes autres ressources autorisées.

Les ressources existantes de l'association ADECAL sont transférées au GIP Agence calédonienne de l'innovation. Pour ses opérations d'investissements, le GIP peut contracter des emprunts, sur décision de l'assemblée générale.

Les contributions financières des membres du collège des financeurs publics seront décidées à l'unanimité des membres de ce collège, sur la base de la programmation triennale des actions de recherche et d'innovation entrant dans l'objet du GIP. La programmation triennale de ces actions et des besoins de financement correspondant, est adoptée par le conseil d'administration.

Le projet de convention constitutive du GIP Agence calédonienne de l'innovation, corrigé en prenant en compte la spécificité « local » du groupement, fondée sur l'article 54-2 de la loi organique, a été présenté aux membres du conseil d'administration de l'ADECAL le 4 août dernier. Pour poursuivre l'objectif ambitieux d'une transformation achevée pour le 31 décembre 2021, il convient maintenant pour la province Sud d'approuver par délibération de l'assemblée la convention constitutive du GIP et d'autoriser la présidente à la signer.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## **2. Débat**

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

## **3. Résultat des votes**

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

### **Ont voté pour :**

**Avenir En Confiance** : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

**Calédonie Ensemble** : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

**FLNKS Sud** : Mme Amandine Darras, Mme Inès Kouathé, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

**L'Eveil Océanien** : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao et M. Milakulo Tukumuli.

**Génération** : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzendorf.

\*\*\*

- **Rapport 118663-2021/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances.

## **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

### *Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :*

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Amandine Darras, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, M. Milakulo Tukumuli, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

*Soit 39 membres présents ou représentés.*

### **Comité d'études, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Farino – (création d'un article 28-5 dans la délibération n° 33-2019)**

L'article PS 112-17 du code de l'urbanisme prévoit que le comité d'études est composé entre autres, des membres suivants :

- trois membres de l'assemblée de province, désignés par cette dernière dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques qui y sont représentés.

Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Farino devant être révisé prochainement (délibération BAPS à venir n° 785-2021/BAPS/DAEM), il convient de désigner les membres de l'assemblée de province au sein du comité d'études, d'élaboration et de révision du PUD de cette commune.

L'application du principe de la représentation proportionnelle entraîne, pour 3 représentants, la répartition suivante : 2 membres AEC et 1 membre CE ou FLNKS.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## 2. Désignations opérées en séance

Organisme	Désignation des représentants de l'assemblée de la province Sud
Comité d'études, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Farino (art 1)	- Mme Naïa WATEOU, titulaire ; - M. Jean-Gabriel FAVREAU, titulaire ; - Mme Emmanuelle KHAC, titulaire.

## 3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

### Ont voté pour :

**Avenir En Confiance** : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

**Calédonie Ensemble** : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

**FLNKS Sud** : Mme Amandine Darras, Mme Inès Kouathé, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

**L'Eveil Océanien** : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao et M. Milakulo Tukumuli.

**Génération**s : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

\*\*\*

Conformément à l'article 177-1 de la loi organique, un rapport sur les marchés publics ayant été attribués ou ayant fait l'objet d'avenants, depuis la précédente communication faite en séance plénière du 20 octobre 2021, a été communiqué aux élus.

\*\*\*

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente de l'assemblée de province a levé la séance à 9 heures 57.

\*\*\*

Conformément aux articles 53 et 54 de la délibération n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud*, le présent compte-rendu sommaire officiel sera, à l'issue de son approbation par le Bureau de l'assemblée de la province Sud, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et mis en ligne sur le site internet provincial (Juribase web).